Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212200083-20260709-2026_46-DE

BOBITAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOBITAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

Nombre de conseillers : **En exercice : 15** **Présents : 13** **Pouvoirs : 0** **Votants : 15**	L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois de juillet, à dix-neuf heures et dix minutes, les membres du conseil municipal de la commune de BOBITAL, se sont réunis sous la présidence de M. ACCOH Gaétan, Maire. M. ACCOH Gaétan, Mme LECORVAISIER Tiphaine, M. LEBRANCHU Michel, Mme MILECAMPS-TOUDIC Nadine, M. MOREL Alexandre, Mme LE PIPE Gaëlle, M. THEBAULT Mélan, Mme HAMON Kristen, M. ROUANET Laurent, Mme PASQUER Blandine, M. BRIAND Julien, Mme PIGNON Patricia, M. RENOIR William, Mme ISTIN Laurence, M. REBOUX Vincent.
Excusés :	Mme HAMON Kristen donne procuration à Mme MILECAMPS-TOUDIC Nadine Mme PASQUER Blandine donne procuration à Mme ISTIN Laurence
Absents :	
Secrétaire de séance :	M. THEBAULT Mélan

Délibération 2026-46

ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE PROJET DE REAMENAGEMENT DU PARKING DE L'ECOLE (PLACE HIPPOLYTE THOMAS) ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21 ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu le budget primitif 2026 de la commune ;
Vu les devis recueillis pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de réaménagement du parking de l'école (Place Hippolyte Thomas).

Considérant que la commune souhaite engager un projet de réaménagement du parking de l'école (Place Hippolyte Thomas) afin d'améliorer les conditions de stationnement, de circulation et de sécurité des usagers ;
Considérant qu'une consultation a été réalisée afin de désigner un maître d'œuvre chargé d'assurer les études de conception, la préparation du dossier de consultation des entreprises, l'assistance à la passation des marchés de travaux, le suivi de l'exécution des travaux et l'assistance aux opérations de réception ;
Considérant qu'après analyse des propositions reçues, l'offre présentée par le cabinet A'DAO, 4 bis rue du bâtiment, 35000 RENNES, répond le mieux aux besoins de la commune au regard de sa valeur technique et de son coût.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212200083-20260709-2026_46-DE

BOBITAL

Exposé des motifs

Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite engager la rénovation du parking de l'école (Place Hippolyte Thomas) afin d'améliorer la sécurité des usagers, l'organisation des circulations et la qualité des aménagements extérieurs.
Afin d'assurer la conception et le suivi de cette opération, une consultation a été menée auprès de plusieurs prestataires spécialisés.
Après analyse des offres, il est proposé de confier la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet A'DAO.

Cette mission comprend notamment :

- les études d'avant-projet (AVP) ;
- l'élaboration du dossier de consultation des entreprises (DCE) ;
- l'assistance à la passation des marchés de travaux (ACT) ;
- la direction de l'exécution des travaux (DET) ;
- l'assistance aux opérations de réception (AOR).

Le montant de cette mission est fixé à **6.462,50 € HT**, soit 7.755,00 € TTC.
Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de cette mission.
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet de réaménagement du parking de l'école (Place Hippolyte Thomas)au cabinet A'DAO.
Article 2 : D'approuver le montant de la mission de maîtrise d'œuvre, fixé à **6 462,50 € HT**, soit 7 755,00 € TTC.
Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre ainsi que toutes les pièces et documents nécessaires à son exécution.
Article 4 : De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Résultat du vote : **Pour** : 12 **Contre** : 0 **Abstentions** : 3
Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance du 09/07/2026
ci-dessus mentionné

P.E.C. M. ACCOH Gaétan,
Le Maire,

MAIRIE DE BOBITAL (Côtes-d'Armor)

P.E.C.,
Secrétaire de séance,